

Délibération n°2020-08

Relative au compte de gestion 2019 du budget annexe de Lesquin

Le Comité Syndical du SMALIM, dûment convoqué le 1^{er} juin 2020, s'est réuni le 11 juin 2020 sous la présidence de Monsieur COULON, son Président, en formation ne comprenant que les délégués des adhérents ayant choisi la compétence territoriale « aéroport de Lesquin »,

Sont présent(e)s :

Monsieur Christophe COULON avec le pouvoir de Monsieur Xavier BERTRAND, Madame Irène PEUCELLE avec le pouvoir de Monsieur Nicolas LEBAS, Madame Claire MARAIS-BEUIL.
Monsieur Régis CAUCHE, Monsieur Bernard DEBREU.

Sont absent(e)s / excusé(e)s :

Monsieur Xavier BERTRAND, Monsieur Jacques DANZIN, Madame Christelle DELEBARRE, Monsieur Philippe EYMERY, Monsieur Luc FOUTRY, Monsieur Nicolas LEBAS.
Monsieur Alain BERNARD, Monsieur Éric DURAND, Monsieur Gilles PARGNEAUX, Monsieur Philippe HOLVOOTE.

Secrétaire de séance : Madame Irène PEUCELLE.

Le quorum constaté,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le compte de gestion rendu par le comptable public du SMALIM, retraçant les opérations budgétaires en dépenses et en recettes de l'exercice 2019,

Considérant que la comptabilité du comptable public du SMALIM est régulière et n'a donné lieu à aucune observation,

DECIDE

d'émettre un avis favorable concernant le compte de gestion du budget annexe de Lesquin 2019, en recettes et en dépenses respectivement constatées et acquittées par Monsieur le Payeur Régional, comptable public du SMALIM, ledit compte étant conforme aux écritures tenues par l'ordonnateur.

Votes Pour : Unanimité
Ne participent pas au vote : 0
Abstentions : 0
Votes Contre : 0

Christophe COULON
Président du SMALIM

Signé par : CHRISTOPHE COULON
Date : 16/06/2020
Qualité : PRÉSIDENT

